

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 13 AVRIL 2023**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 29

Convocation du 6.04.2023
Affichage du 6.04.2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de L'Hôme-Chamondot suite à la convocation du 6.04.2023, affichée le six avril 2023.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, Mme CHAMERET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, Mme LEVESQUE Kathryn (représentant M MICHEL-FLANDIN Patrice), M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : M BLOTTIERE Philippe (donne pouvoir à M COUDRAY Pascal), M DESCHAMPS Michel, M DUGUET Christian (donne pouvoir à Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie), Mme EDOU Bernadette (donne pouvoir à Mme LEVESQUE Kathryn), M GUEUGNON Jean-Edouard, Mme LALAOUNIS Danièle (donne pouvoir à M BAILLIF Christian), M MICHEL-FLANDIN Patrice, Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir à M POIRIER Franck)

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

DELIBERATION N° 2023.04.089

LOGICIEL DE GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Il est proposé de lancer une consultation pour choisir un logiciel pour la gestion du service public d'Assainissement Non Collectif.

Cela permettra :

- D'avoir un tableau de bord pour avoir une vue d'ensemble du parc des installations ANC ;
- Permettre de localiser les installations grâce à une cartographie intégrée au logiciel ;
- Faciliter la production du rapport annuel du SPANC (RPOS) pour lequel de nouveaux indicateurs sont demandés et ne peuvent être donnés actuellement ;
- Générer directement la facturation suite à la saisie d'un contrôle ;
- Faciliter et gagner du temps dans la rédaction des comptes rendus des différents contrôles ;
- Faciliter la mise à jour des données.

Les membres du conseil communautaires, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité:

- **D'autoriser Monsieur le Président à :**
 - **Retenir le prestataire du logiciel après consultation.**
 - **Signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

Le Président,
Emmanuel LE SECQ

